

Ce mois-ci le CLUD vous informe

Nous rappelons ici que le Kalinox, gaz à inhaler (protoxyde d'azote) fait partie intégrante de tout l'arsenal antalgique présent sur le CHS et est très précieux par son efficacité et sa quasi-innocuité.

Ce gaz a un intérêt majeur par son action immédiate antalgique et anxiolytique. Il est tout particulièrement indiqué dans les douleurs provoquées par des soins.

Il ne peut être administré par un personnel formé et après informations au patient et sur prescription médicale.

Un médecin formé à la technique doit être joignable sur l'établissement à tout moment, (mais pas nécessairement dans le service).

Des fiches de prescription sont disponibles sur Z:\1 CHS\ DSIRMT et Cellule Qualité\Formulaires DSIRMT\Defss (dont KALINOX) et le protocole d'utilisation sera examiné à la prochaine CME.

N'hésitez pas à en parler entre vous, aux médecins et aux membres du CLUD.

à suivre la prise en charge de la douleur à la Mosaïque.

Commission communication du CLUD.,